BUREAU DE SANTE.

Mariages, Naissances, Décès

Inscrits dans les dernières 24 heures.

MARIAGES.

J. En P. Cruthbirds à Johanna Metzier; Alphonse Boissier à Emma Bouise; John L. Weis à Maude L. Touzet; Floyd McCoy à Lavinia Cooper; H Joinville à Cecilia Blache; Wm A. Smith à May Howard; Louis Messina à Laura Weinstein; Victor Blaise à Elizabeth Borghalzer; René C. Dufloure à Lillian M. Manuel; Wm Hy. Irwin à Arm Kneale; Harold L. Luessing à Viola J. Friedmann; Onofrio Russo à Rosa V. Ahlerh; Louis Jones à Lucette Dépré.

NAISSANCES.

Mmes Simon Buiot, une fille; Hy C. King, un garçon; Wm H. Wynne, un garçon; John Oubre, une fille; Geo. E. Jacobs Jr, un garçon; Leonardo Anselmo, une fille; Paul E. du Quasnay, une fille.

DECES.

Veuve Jos Israel, 68 ans, 1425 Ste-Marie; Frederica D. Khim, 37 ans, Hôpital Touro; Patrick H. Dowling, 65 ans, Asile des Petites Sœurs des Pauvres; Ferdinand Ellerburgh, 12 ans, —; Anthony Lanasa, 42 ans, 619 Hôpital; John A. Piper, 7 ans, New Orleans Sanitarium; Mary Bordeaux, 44 ans, 23.2 N. Roman; Mary O'Meara, 66 ans, Couvent du Sacré Cœur; Dolores J. Brumart, 8 mois, 4224 N. Remparts; Manuel Baptiste, 34 ans, 1041 Hôpital; Aug. Duffaut, Paroisse St Bernard; Jos Monteleano, 60 ans Hôpital de Charité; Patrick J. Walsh, 85 ans, Asile des Petites Sœurs des Pauvres; Lole Hilliard, 24 ans, 2422 Saratoga.

TRIBUNAUX.

COUR CIVILE DE DISTRICT.

L'Etat de la Louisiane vs Pabst Brewing Co, réclamation de $1,200 sur une licence.

Chas Sievers vs Mary Donnelly, demande de partage.

James Steart & Co vs New Orleans Terminal Co., action en dommages de $964 26.

Trussed Concrete Steel Co. vs W. T. Carey, action en recouvrement de $170 67.

Successions ouvertes:

Ignacio Randazzo, Wm C Sargent, Ed. Dosher.

DEUXIEME COUR CRIMINELLE DE CITÉ.

JUGE A. M. AUCOIN.

Condamnations:

Achille Caribe, actes de violence, $10 d'amende ou 30 jours de prison; Chas. Babler, George Schaefer, actes de violence, $10 d'amende ou 30 jours de prison.

Affaires abandonnées:

Frank Morgan, Mike Florane, Joseph Smith, actes de violence.

Trouvé coupable:

Wm. Whittenburg, actes de violence.

Acquittés:

Bertha Washington, larcin Vincent De Lucca, actes de violence.

Ventes inscrites au bureau d'affectations.

Land Development Co of La. Ltd à Miss Marjorie Bendschaller, terrain, 2nd district, Conti, Dauphine, St Louis et Bourbon, $167,62.

Vve Faustin Bettencourtt à Mme Albert S. Marchand, terrain, 3me district, Wassau, Havana, Vertu et Magistrate, $375

Etat de la Louisiane (Jules A. Massicot) à John P. Nolan, portion, 3me district, Fractional Sec. 7. T. 11. S. R. E. S. E. D. Est de la rivière Mosa $76,60.

Vve Jno Seil et als à Jos C. Boylan, trois terrains Sixième, Liberté, Howard et Septième, $1900

Nyska Land Co., Ltd, à Nicola Manalin, une portion, Laurel, Annonciation, Marengo et Constantinople, $10 90

Louis P. Bryant à la Eureka Homestead Society, un terrain, Crète, Lepage, Septième et Chemin Gentilly, $900

Louis Werner et als à A. L. Thompson, 1 lots, Deers, Rabbito, Vienne, Pressburg; Deers, Rabbito, Vienne, Dublin; Deers, Peoples, Vienne et Pressburg, $15.

Michel Stinger à Suburban B. & L. Assn. terrain, Pacifique, Elmire, Eliza, Evelina, $1,500

L'acquéreur au vendeur, même propriété, $1,700

August Ivy à Mlle Angeline Yrle, portion, Columbus, Lamarque, Robertson, Willow, $1800.

Gustave Turner à la Progressive Homestead Assn. 2 terrains, Cleveland, Palmyre, Solomon, Carrollton, $600

Acquéreur au vendeur, même propriété, $1600

Edw A Haggerty et al à Mme Dennis B. Haggerty, intérêt dans 4 terrains, Tchoupitoulas, Religieuse, Orange et Race; terrain, Annonciation, Robin, Race et Chippewa, $785.25.

Nicoll Manalle à Jacob Weinsteen, portion, Laurel, Annonciation, Marengo et Constantinople, $1,550.

Southern Land Co. à la Minor-Leighton Realty Co., vente exclusive de terrains sur le boulevard Audubon (par consentement).

Etat de la Louisiane (Jule A. Massieot et als) à Jno. P. Nolan, portion, Sec. Fractionnelle 4, T. 11 E. S. R. 15 E., S. E. D. de la Louisiane, à l'est du fleuve, $34 40.

FAITS DIVERS.

L'Union Progressiste nomme des délégués au Congrès d'Atlanta.

L'Union Progressiste de la Nouvelle-Orléans ayant été invitée à se faire représenter au Congrès pour la Conservation des richesses naturelles du Sud, qui sera tenu à Atlanta le 7 et le 8 octobre, M. Philip Werlein, président de cette organisation a nommé hier les trois délégués suivants:

MM. J. W. Porch, Léon Simon et L. E. Bentley.

La plupart des organisations industrielles et commerciales du Sud seront représentées à ce congrès, auquel assisteront MM. Théodore Roosevelt et Gifford Pinchot.

LES TAXES.

M. John Fitzpatrick, percepteur des taxes de l'Etat, a porté une plainte hier à la Cour civile de district contre la Pabst Brewing Company du Wisconsin, pour obtenir le recouvrement de taxes dues sur les années 1907, 08, 09 et 1910.

Dans sa pétition adressée à la cour le percepteur Fitzpatrick demande à la cour d'interdire à ladite compagnie de négocier de nouvelles affaires dans le territoire de l'Etat avant d'avoir acquitté ses taxes arriérées qui s'élèvent à un montant de 1,200 dollars.

Clark est condamné à deux ans de travaux forcés.

Joseph Clark, un jeune homme arrêté ces jours derniers sous l'accusation d'avoir escompté un chèque portant une fausse signature, a comparu hier matin devant la Cour criminelle de District, et a plaidé coupable.

Clark n'a pas cherché à se défendre. Il a simplement déclaré que se trouvant à bout de ressources avec une femme malade et ne sachant comment lui procurer les médicaments dont elle avait besoin, il lui était venu à l'idée d'imiter la signature de son ancien patron sur un chèque.

Le juge Chrétien, touché par l'air de sincérité du prévenu, lui a imposé le minimum de la peine, soit deux ans de travaux forcés au pénitencier de l'Etat.

Le chèque que Clark avait tenté d'escompter était de $14 et portait la faussé signature de M. Henry Wolfe.

Pétition soumise au maire.

Un comité représentant la Ligue pour la mise en vigueur de la loi Gay-Shattuck s'est rendu hier matin à l'Hôtel de Ville et a présenté au maire Behrman une pétition dont les trois principaux passages sont:

1. Que tous les cafés, sans exception, soient tenus d'observer la loi Gay-Shattuck et la loi du dimanche.

2. Que les permis d'établir des cafés ne soient accordés qu'avec une extrême prudence.

3. Que lorsqu'un cafetier n'observe pas la loi son permis lui soit immédiatement retiré par les autorités.

Cette pétition est signée par M. E. W. Vacher, président, le Rév. J. B. Lawrence, secrétaire, et la plupart des autres membres de la ligue.

Le maire après avoir pris connaissance de la pétition a déclaré qu'il la soumettrait au Conseil Municipal à la séance du 27 septembre, et a fait ensuite les déclarations suivantes aux délégués:

"Je désire vous affirmer, messieurs, que mon plus grand plaisir sera de coopérer avec vous, non seulement pour la mise en vigueur de la loi Gay-Shattuck, mais de toute autre loi. Il ne doit pas être fait de distinction entre les lois et elles doivent toutes être également observées, et j'useral de tout mon pouvoir pour qu'elles le soient.

"Il est difficile cependant d'arriver à la perfection, car vous le savez et nous le savons tous. Il y a toujours des gens disposés à violer quelque loi. Nous ne devons pas oublier que cette ville couvre une superficie considérable et qu'elle a comparativement une très petite force de police. Il y a naturellement des violations de la loi du dimanche par ci par là comme de toute autre loi.

"S'il y en a parmi vous messieurs qui s'adressent à moi pour dénoncer n'importe quand une violation de la loi du dimanche soyez bien persuadés que j'ordonnerai des poursuites contre les délinquants et que je ferai tout mon possible pour faire respecter et observer cette loi.

"J'ai visité à diverses reprises les principales villes du pays, j'ai étudié leurs conditions et je n'hésite pas à déclarer que la Nouvelle-Orléans est une de celles où la morale et les lois sont les mieux observées. Nous avons des infractions à la loi, ici comme ailleurs, mais en règle générale je suis convaincu que la Nouvelle-Orléans vient en tête de la plupart des autres grandes villes sous le rapport de l'observation des lois. Nous voyons nos petits défauts, mais nous ne voyons pas ceux des autres villes."

Les délégués, après avoir affirmé de nouveau que leur Ligue avait principalement pour but la mise en vigueur de la loi Gay-Shattuck, ont remercié le maire de son bon accueil et ont quitté l'Hôtel de Ville.

L'Affaire Freytag.

L'avocat de district fédéral M. W. J. Waguespack a annoncé hier qu'il n'avait pas encore été officiellement avisé du mariage de Félix Freytag et de Suzanne Fournier et qu'il n'avait en conséquence pris aucune mesure pour leur libération.

Freytag est accusé d'avoir introduit une femme sur le territoire des Etats-Unis dans un but immoral.

En raison de son mariage cette accusation ne pourra être maintenue, et il est probable que les autorités fédérales ordonneront la libération des deux prévenus sitôt qu'elles auront été informées de leur mariage qui a eu lieu mercredi dans la prison de paroisse.

Tentative de suicide.

Leah White, une jeune fille de 18 ans, demeurant rue Camp, 835, a attenté à ses jours hier soir vers sept heures, en absorbant une dose de laudanum.

La jeune fille a perdu son père il y a environ deux ans, et depuis lors elle ne s'est jamais consolée.

Hier soir après avoir acheté le poison elle est entrée dans un théâtre rue Canal 926 où elle a causé un vif émoi en avalant le contenu de la bouteille. Elle a été aussitôt transportée à l'hôpital où elle a été secourue.

SUICIDE.

Un inconnu a sauté dans le fleuve hier matin, vers 2 heures, au pied de la rue Esplanade, et n'a pas tardé à disparaître, emporté par le courant.

Quelques noirs qui travaillaient sur la levée ont assisté au drame d'une certaine distance et ont déclaré à la police que le suicidé paraissait âgé d'une quarantaine d'années, était vêtu d'un complet foncé, d'un chapeau de feutre et portait une petite moustache blonde.

Le désespéré qui paraissait dans un état d'extrême agitation, après avoir lancé son paletot à l'eau, s'est penché sur le bord du quai et soudain s'est élancé tête la première dans le fleuve.

Malgré les recherches opérées par la police le corps n'a pas été retrouvé.

Employé infidèle.

Un mandat d'amener a été lancé hier contre un nommé H. Lee Bernos, qui jusqu'à ces jours derniers remplissait les fonctions d'encaisseur pour la National Oil Works, 424 rue Gravier. Bernos a quitté subitement la ville au commencement de la semaine laissant dans ses comptes un déficit de 221 dollars.

Le corps de Mère O'Meara est envoyé à Convent.

Après un service funèbre célébré hier matin à neuf heures, le corps de Mère Marie O'Meara, supérieure du Couvent du Rosaire du Sacré Cœur, décédée jeudi soir, a été transporté à la gare de l'Union d'où, il a été envoyé à Convent, Lne., où aura lieu l'inhumation.

Mère O'Meara était originaire de St. Louis, et dirigeait le Couvent du Sacré Cœur depuis quatre ans.

Jeunes vagabonds.

John Guyot et A. Callahan, deux gamins âgés d'une douzaine d'années, qui s'étaient enfuis du domicile paternel dimanche dernier, ont été arrêtés jeudi soir à New Roads, Lne. Les autorités de cette localité après avoir avisé les parents des deux jeunes vagabonds ont placé ces derniers sur un train du Texas & Pacific, qui les a ramenés à la Nouvelle-Orléans.

C'est la troisième fois que Guyot et Callahan se livrent à une telle escapade, et il est probable qu'ils seront dorénavant placés sous la surveillance de la cour Juvénile.

Nouvelle ordonnance mise en vigueur.

Le chauffeur Jules Hubert a été condamné hier par le juge Gauthreaux à 2.50 dollars ou 10 jours de prison pour violation de l'ordonnance interdisant aux véhicules de traverser la rue du Canal entre Chartres et Dauphine, de 8 heures du matin à 7 heures du soir.

Hubert avait été arrêté dans la matinée à l'angle des rues Canal et Royale par l'agent de police Roth.

C'est la première arrestation qui ait été opérée en vertu de cette nouvelle ordonnance.

ACCIDENT.

M. Patrick J. Kennedy, aide-caissier à la Poste, a été victime d'un léger accident, hier matin, au moment où il montait sur un car de l'avenue Jackson pour se rendre à son bureau.

Il se trouvait encore sur le marche-pied lorsque le motorman mit brusquement son véhicule en marche. La secousse précipita M. Kennedy à terre et dans sa chute il se causa quelques contusions aux jambes et au corps.

Le blessé, dont l'état n'est pas inquiétant, a été reconduit chez lui en voiture.

Voleur arrêté.

Anthony Martin, un voleur qui s'était introduit dans l'établissement de la Manufacturers Distributing Company, rue Conti, 317, et qui avait failli être tué par le gardien Chas Grisbaum, a été arrêté hier matin par les détectives Ford et Schaeffler.

Il a été conduit au poste central de la police où il a été interrogé par le chef des détectives. Après avoir affirmé son innocence il a finalement fait des aveux. Il a dit qu'il avait volé pour environ $500 de marchandises dans l'établissement au cours du mois dernier.

Mort à l'Hôpital.

Joseph Montalbano, l'Italien renversé et blessé par une automobile à l'angle des rues Baronne et Poydras mercredi dernier est mort à l'hôpital avant-hier matin des suites de ses blessures.

VOL.

Entre une et deux heures hier matin, un voleur s'est introduit dans le magasin d'épiceries de Daniel Martin, rue Annette, 1800, et en a emporté une somme de $4

ATHENEE LOUISIANAIS.

CONCOURS DE 1910 1911.

PROGRAMME.

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année:

Le Journalisme Français en Louisiane, Son Histoire, Son Influence.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars 1911 inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or et un prix de $50 en espèces, si le comité juge le manuscrit digne d'être couronné.

L'Athénée, s'il le juge utile, accordera une seconde médaille.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier ayant une marge, et seulement sur le recto. Ils ne devront pas dépasser 30 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables s'il le juge convenable.

Tout manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours.

Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au Secrétaire.

Le Secrétaire perpétuel,
BUSSIERE ROUEN,
P. O. Box 725, Nouvelle-Orléans

PETITES ANNONCES.

Demande—Jeune fille parlant français pour s'occuper et jouer avec un enfant de 4 ans, doit coucher à domicile. 1817 rue Berlin. 16 sept—3 t

DECES.

MARCELL—Décédée vendredi, 16 septembre à 10 30 heures a. m. âgée de 49 ans Mme Vve THEODULE MARCELL née Evelina Bergeron native de Homa, Lne. Les parents amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui samedi 17 septembre 1910 à 10 heures a. m. Le convoi partira de sa dernière résidence No 1426 rue St Pierre près Villere.

Enterrement au cimetière St Louis, No 3 rue de l'Esplanade.

JAMES BONNOT,
Successeur de JOHN BONNOT

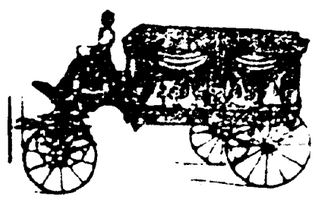

Entrepreneur de pompes funèbres
No 628 RUE STE-ANNE
SALONS FUNEBRES.
Téléphone No 1043.

F. LAUDUMIEY, Président et Gérant. S. ADER, Vice-Président
EMILE ADER, Secrétaire.
F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.,

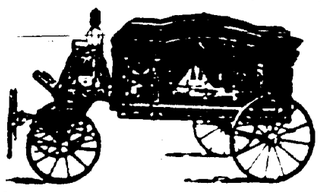

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs.
1108-1112 Rue Nd Remparts
PHONE {HEMLOCK..... 408

PHONE HEMLOCK 282
EMILE LABAT
(Autrefois Mme Veuve Jos. Ray,
Directeur de Pompes Funèbres et Embaumeur,
No 1306 AVENUE NORD REMPARTS
Près Esplanade.
Voitures pour Bals, Mariages, Promenades, etc. Enterrements faits des prix modiques. Ordres reçus par le téléphone à n'importe quel moment.
1er sept—1er

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK.
Steamship Antillos, Boyd, parti 14 sept
LIVERPOOL.
Steamship Wanderer, Milling, parti 11 aout
Steamship Louisiana, Reid, parti 13 aout
Steamship Jamaican, Kay, parti 13 aout
Steamship Memphian, Daniel, parti 20 aout
Steamship Barbadian, Manning, parti 1 sept
Steamship Belgian, Williams, parti 5 sept
Steamship Student, Richards, parti 10 sept
Steamship Commodore, Bass, parti 11 sept
SANTOS
Steamship Horace, Taylor, parti 22 aout
Steamship Phidias, Hall, parti 29 aout
RIO DE JANEIRO
Steamship Horace, Taylor, parti 27 aout
Steamship Poidias, Hall, parti 6 sept
TRIESTE
Steamship Irene, Zacintos, parti 9 aout
SINGAPORE
Steamship Bulysses, Scott, parti 23 juil
HUELVA
Steamship Conway, Spink, parti 3 sept
Steamship Ramore Head, Macaulay, parti 6 sept
BORDEAUX
Steamship Honduras Pauvret, parti 3 sept
ANVERS
Steamship Kingstonian, Kerrish, parti 7 sept
BARBADES
Steamship Horace, Taylor, parti 10 sept
VICTORIA
Steamship Phidias, Hall, parti 12 sept
FIUME
Steamship Giulia ——, parti 8 sept

Liste des navires dans le port

STEAMERS.

Noms	Destination	Mouillage
Abangarez	Colon	1er dist 15
Ashmore	——	New Refinery
Black Prince	Brême	rue Henderson
Cestrian	Liverpool	rue Céleste
Dictator	Bluefields	1er dist 15
Dora	Stockholm	Indian Refinery
Dettingen	Anvers	rue Jackson
Evelyn	Philadelphie	Pictier
Fos	——	Alger
Georgia	Hambourg	Stuy dock
Greenbrier	Port Limon	1er dist 14
Hiram	Honduras	3me dist 30
Mechanician	Liverpool	rue Girod
Mobila	laid up	Alger
Momus	New York	2me dist 5
Morgan	Tampa	rue Market
Orleanian	Honduras	3me dist 30
Reliance	Bordeaux, Oporto	rue 5me
Santurce	Porto Rico	Gov Nicholls
GOELETTE		
Hollywood	New York	White Castle

CONSULAT DE FRANCE

A LA NOUVELLE-ORLEANS.

Godchaux Building, 306-07

Ouvert de 8 heures à 2 heures. Samedi de 8 heures à midi.

La loi de finances du 8 avril 1910 ayant rendu l'immatriculation obligatoire, les Français fixés dans la circonscription consulaire de la Nouvelle-Orléans sont informés qu'ils doivent remplir sans retard cette formalité. S'ils ne peuvent pas se rendre au Consulat ils devront régulariser leur situation par correspondance.

Renseignements demandés sur:

Boch, Joseph Urbain.
Mme Breau, née Célestine Ziegler.
Cheval, Laurent.
Descendante de Currault, Pierre.
Currault, André, originaires d'Antibes, décédés en 1900 et 1905, recherchés pour succession en déshérence.
Lahanier, Sertorius, Auguste.
Laroche, Louise.
Martres, Jean, né à Thiézac le 27 septembre 1819.
Tournadre, Pierre.

Documents militaires à remettre

Arreteig, Albert, Jean, Antoine.
Baratgin, Jean Pierre.
Barthe, Jean Joseph.
Barthe, Jean Simon.
Baron, Jacques.
Belledent, Alexandre Henri.
Besançon, Eugène Auguste.
Belthbeze, Célestin.
Bethbeze, Célestin.
Bonnecarrère, Désiré Jean.
Bonnecarrère, Antoine, Baptiste, Guillaume.
Boissier, Ferdinand, Marius, Marie, Alphonse.
Cherpin, Paul.
Couget, Jean Marie Louis.
Daries, Jean Baptiste.
Daroux, Emile, Henri.
Doura, Jean Marie Auguste Joseph.
Duries, Jean Baptiste.
Fourmigué, Louis Jules.
Fourticq-Tiré, Jacques Gaston.
Foureade, Pierre.
Frédière, Jean Baptiste.
Larrivière, Jean Marie Auguste.
Lavedan, Lucien Thébé Jean Marie.
Labourdette, Jean Pierre.
Lacoste, Jean Paul.
Laurent, Marceau, Voltaire.
Lor, Alexandre, Marius.
Malho, François.
Mounier, Emile Romain.
Remanjon, Marie Joseph Fernand.
Rousse, Jean Fabien.
Sireix, Jean Maximien
Schertz, Paul Joseph Marcel.
Taple, Marie Léon.
Vedel, Henri Jean.
Virelaude, Dominique.
Vigneaux, François.
Villembits, Jean Dominique Joseph.
Weill, Edmond.
sept—19te

---

le France en costume national.

De même que Joseph Sauvageot avait convié les jeunes filles et les fillettes des familles allemandes immigrées en Lorraine à venir complimenter l'empereur.

De même Clément Sauvageot avait convié les jeunes Lorraines de Thiaucourt et des environs à venir à la Faloise en ressuscitant pour un jour les costumes anciens si jolis et si pittoresques de toutes les provinces de France.

Il avait fait venir les étoffes, les rubans, les dentelles, les modèles.

Chacune s'était mise à l'ouvrage et tout le monde était prêt.

Prêtes aussi les illuminations dans les jardins et l'avenue des cerisiers qui répondraient aux illuminations et aux feux d'artifices de Haute Goulaine.

Le frère protestait ainsi contre le frère!....

C'est à quoi Clément fit allusion lorsqu'il dit à Josette, après un dernier baiser qui donnait à la jeune fille son pardon définitif:

—Maintenant, va t'habiller, car tu serais en retard!

Il la laissa, seule, dans sa chambre.

Elle resta absorbée de longues minutes, lèvres entr'ouvertes, yeux fous, reprise de ses terreurs et de ses désespoirs, à présent que son père n'était plus là.

—L'infâme! qui donc le punira! Et comment le châtier?....

Elle ne pleurait plus.

Les larmes ne venaient, chez elle, que lorsqu'elle pensait à Renaud.

—Ah! Dieu! Ah! Dieu! fit elle tout à coup, les mains appuyées contre son front. Il faut que je sois heureuse!.... Il faut que je me fasse belle, alors que je n'ai dans mon cœur qu'une envie: celle de mourir!!

Elle se leva, alla appuyer son visage fiévreux contre les vitres froides de sa fenêtre et regarda, au loin, pas très loin, le petit bois de la frontière.

Et un reproche, doux, tomba de ses lèvres lourdes de sanglots puisque, en cet instant, c'était l'image de Renaud qui reparaissait devant ses yeux.

—Pourquoi n'est-il pas venu? Pourquoi m'a-t-il abandonnée?

Elle se décida, péniblement, effort par effort, à s'habiller.

Puisqu'il fallait feindre, et puisqu'il fallait rire!!

Déjà, à la Faloise, arrivaient, à pied, quand elles habitaient tout près, en voitures quand elles venaient de loin, des théories de jeunes filles toutes vêtues des anciens costumes nationaux des provinces françaises.

Le vieux pays sacré, le doux pays de France se retrouvait là tout entier, avec son élégance, sa joliesse, sa distinction — tout entier, depuis le Rhin jusqu'aux rives de la Méditerranée, tout entier depuis les Alpes jusqu'à l'Océan et les Pyrénées.

L'idée de Clément Sauvageot, vite comprise, avait ému les âmes lorraines, fait vibrer leur fierté, fouetté leur orgueil.

Contre l'abandon d'un seul, qui les touchait au cœur, elles protestaient par l'enthousiasme pieux et de chaque côté de la frontière, c'était ainsi comme une tempête des cœurs que séparait, d'une barrière fragile et pourtant infranchissable, le poteau mirliton, aux deux couleurs prussiennes.

On eût dit, à les voir, ces fillettes, que l'antique France renaissait souriante et galante. Elles arrivaient bande par bande, se tenant par le bras et faisant la révérence à Clément Sauvageot qui aurait bien voulu les embrasser toutes, mais qui ne le pouvait pas: elles étaient trop.

Les unes avaient le costume lorrain, avec le gracieux bonnet aux ailes éployées et frémissantes sous lesquelles les jolies têtes s'épanouissaient comme des fleurs.

D'autres, le costume d'Alsace, non point de l'Alsace en deuil, mais de l'Alsace vivante et forte, de l'Alsace à la gaieté robuste et saine, de l'Alsace qui réfléchit, qui étudie et compare, et qui sait, patiente, que quarante années ne comptent pour rien dans la vie d'un grand peuple, au milieu des sociétés en transformation.

Puis, les coiffes du pays meusien, celles du pays d'Ardenne, celles des Vosges, celles de l'Argonne; les capes noires du Berry sérieuses et un peu tristes, et qui faisaient penser à un pays où vivent encore de récents souvenirs de sorciers, ou des légendes fantastiques.... Puis les pays des bords de la Loire, aux costumes tantôt riches et tantôt pauvres, selon que le fleuve arrosait des contrées fertiles ou des rives de marais et des solitudes; des Tourangelles pimpantes; des Solognotes aux corsages bas en velours noir, bretelles de velours, guimpes de dentelles, et petits bonnets étroits tout en dentelles; et les chapeaux auvergnats, frustes et gais; et les coiffes basques, les bonnets angevins, les fichus marseillais, les chapeaux étranges, ayant un faux air de shapokas, des paysannes bressanes, et la Provence, et les filles d'Arles, et tous les pays normands si gais et si imprévus, les pays de Caux, Saint-Lô, Rouen, Dieppe, Coutances, les pêcheuses de toutes les rives de la Manche et de l'Océan, toutes les variétés des costumes de Bretagne, presque village par village et ville par ville depuis l'admirable bonnet à casque et aux longs rubans de Pont-l'Abbé, jusqu'à la coiffe riche, antique, des filles de Pont-Aven.

Toute la vieille France était là, revivait, grouillante, intelligente, aux yeux bleus, aux yeux noirs, aux yeux gris, aux yeux bruns.. la vieille France aux lèvres de douceur, d'indulgence et de moquerie.

Un sourire avec une larme!...

La plupart chantaient des chansons populaires des pays dont elles portaient les costumes. Et Line, la petite Line aussi, était pareille aux autres.

Une robe, un corsage, un bonnet d'Alsace, le bonnet orné d'écailles d'or des jours de gala, étaient à sa taille. On l'en avait vêtue. Elle s'était laissé faire, ne se rendant pas très bien compte de ce qu'on voulait d'elle et des raisons de cette cérémonie.

Mais des amies lui disaient:

—Tu seras jolie, Line, très jolie....

Alors, comme elle savait qu'il faut être jolie et coquette pour plaire aux hommes, elle se prêta à tout ce qu'on voulut parce qu'elle désirait plaire à Pervenche et elle espérait que Pervenche viendrait et la verrait ainsi et, en la voyant, s'écrierait:

—Dieu! comme elle est belle!

Elle ressemblait à une miniature exquise—tant elle était délicate, fine et rose sous les vastes rubans rigides qui en s'élargissant sur son front, amincissaient encore sa figure. Et sa taille fine ondulait sous le corsage noir.

Un ombre, pourtant voilait sa fraîcheur.

Elle pensait à Josette, et ne comprenait pas le mystère de la lettre volée. Elle craignait de s'être attiré des reproches ou même d'avoir été la cause de quelque chagrin pour la jeune fille.

Quand elle apprit que Josette était rentrée, elle se rassura.

La cloche de la Faloise sonna l'heure du déjeuner. C'était un grand banquet préparé sous une tente, par les soins de Clément. Et ce banquet, comme de juste, devait être présidé par Josette.

Les jeunes filles, dont le bourdonnement confus des conversations formait une musique joyeuse, attendaient leur compagne avec impatience.

Josette le savait.

Debout, élégante, habillée comme Line en fille d'Alsace, elle ne se décidait pas à descendre. Elle se regarda dans la glace. Elle était mortellement pâle. Elle avait des frissons glacés par tout le corps. Où trouverait-elle assez de force pour prendre part à cette fête, où tout le monde aurait les yeux sur elle?

Elle soupira profondément et se dirigea vers la porte.

Puisqu'il fallait feindre et puisqu'il fallait rire!

Mais la mort, sûrement serait au bout de cette journée.

Quand elle parut si touchante, si belle et si triste, toutes l'acclamèrent.

Line, entendit que c'était Josette qui arrivait.

Elle se rapprocha d'elle dans la foule. Et quand elle sut qu'elle était auprès, elle patienta pour profiter du moment où elle lui parlerait sans témoins.

Josette devina peut-être son intention.

—Line, gentille Line, vous êtes la plus jolie de toutes....

L'aveugle rougit de plaisir. Il fallait donc que ce fût vrai pour que Josette, elle-même, s'en aperçût et le lui dit!.... Et Josette ne devait point mentir jamais.

Line murmura à voix basse:

—Josette, nous n'avons plus personne près de nous?

—Personne....

—Personne qui puisse nous écouter?

—Personne..... mais hâtez-vous, Line, si vous avez quelque chose à me dire.

—Renaud m'avait confié une lettre pour vous.... que je devais vous apporter avant dix heures, ce matin....

—Cette lettre?.... Pourquoi n'êtes-vous pas venue? Qu'en avez-vous fait?

—Elle m'a été volée....

—Par qui?

—Par Ellee Fischer!....

Josette avait posé sa main sur la main de Line. Et Line sentit ses doigts se contracter, et un courant de chaleur brûlante les traverser.

Puis, tout à coup, Josette balbutia:

—Taisez-vous, Line, ne dites rien de tout cela!...

A suivre.